



FAITS SAILLANTS DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2020

À titre de maire, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Val-des-Lacs pour l'année 2020, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*.

Faits saillants du rapport financier

Le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 a été déposé à la séance extraordinaire du Conseil le 6 juillet 2021. Ils indiquent des revenus de fonctionnement totalisant 3 143 941 \$ et des dépenses de fonctionnement de 2 474 314 \$. L'excédent de fonctionnements à des fins fiscales s'élève à 659 849\$.

Au 31 décembre 2020, l'excédent de fonctionnements non affecté est de 50 000 \$, les réserves financières et fonds réservés sont de 570 350 \$, la réserve électorale est de 20 000 \$, le montant des excédents affectés est de 879 772 \$.

Rapport des vérificateurs

Le rapport du vérificateur externe, daté du 30 juin 2021, indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Val-des-Lacs au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le sommaire des états financiers peut être consulté au bureau municipal, il est également disponible sur le site internet de la municipalité au lien suivant : <https://municipalite.val-des-lacs.qc.ca/administration/finances>

Traitement des élus

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses de chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal pour l'année 2020 se détaille ainsi :

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹		
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020		
Non audité		
Nom	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
<i>Jean-Philippe Martin</i>	19 238 \$	8 939 \$
<i>Denis Desautels</i>	5 547 \$	1 973 \$
<i>Jacques Hébert</i>	5 065 \$	1 973 \$
<i>Ginette Lynch</i>	5 071 \$	1 973 \$
<i>Christiane Légaré</i>	5 461 \$	1 973 \$
<i>Jean-Pierre Lavoie</i>	5 547 \$	1 973 \$
<i>Daniel Kempa</i>	5 592 \$	1 973 \$
Note :		
1. Comprends la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).		

Les réalisations 2020

Voici un résumé des dépenses en immobilisations, les travaux majeurs et les autres réalisations en 2020:

- Réparation de plusieurs équipements roulants;
- Achat de bacs et de conteneurs;
- Réparation de nombreux chemins;
- Nettoyage des fossés sur plusieurs chemins;
- Mise à jour d'une partie de la flotte informatique
- Signature de la convention collective des cols blancs
- Aménagement de l'hôtel de ville, aux normes gouvernementales contre la Covid19
- Obtention de 3 fleurons par les Fleurons du Québec



Jean-Philippe Martin, maire